

Quik Stik®+ Oily Surface, Quik Stik®+ Oily Surface-Mini

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Date d'émission: 06/09/2017 Date de révision: 01/20/2021 Remplace la fiche: 09/04/2020 Version: 3.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : Quik Stik®+ Oily Surface, Quik Stik®+ Oily Surface-Mini
 Synonymes : Quik Stik®+ Oily Surface-Mini - White, Yellow, Red, Black, Blue, Green, Fluorescent Yellow / Quik Stik®+ Oily Surface - White, Yellow, Red, Black

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Marquage.
 Restrictions d'emploi : Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Fournisseur

LA-CO Industries, Inc.
 1201 Pratt Boulevard
 Elk Grove Village, IL. 60007-5746
 Phone: (847) 956-7600
 Fax: (847) 956-9885
 E-mail: customer_service@laco.com



1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887;
 全国应急中心 0532 8388 9090

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) : 

Mention d'avertissement (GHS) : Danger
 Mentions de danger (GHS) : H315 - Provoque une irritation cutanée.
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (GHS) : P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.
 P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau de l'eau
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 - Appeler immédiatement un médecin.
 P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette).
 P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser
 P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Quik Stik®+ Oily Surface, Quik Stik®+ Oily Surface-Mini

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS)

le mélange contient 63,49% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Oral)

le mélange contient 63,49% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Cutané)

le mélange contient 63,49% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Inhalation (Poussières/brouillards))

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification GHS
Titanium dioxide	(N° CAS) 13463-67-7	5 - 20	Carc. 2, H351
Stearmide MEA	(N° CAS) 111-57-9	5 - 15	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
Carbon black	(N° CAS) 1333-86-4	0 - 10	Carc. 2, H351
Methyl ester, soybean oil	(N° CAS) 68919-53-9	1 - 7	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319
4-[[4-(aminocarbonyl)phényl]azo]-N-(2-ethoxyphényl)-3-hydroxynaphthalène-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%)	(N° CAS) 2786-76-7	0 - 7	Skin Sens. 1, H317
ethyl lactate	(N° CAS) 97-64-3	1 - 5	Flam. Liq. 3, H226 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335
Ethyl acetate	(N° CAS) 141-78-6	0.1 - 2	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2A, H319 STOT SE 3, H336
Butyl acetate	(N° CAS) 123-86-4	0.5 - 2	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie : La combustion produit des fumées irritantes, toxiques et nocives.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Quik Stik®+ Oily Surface, Quik Stik®+ Oily Surface-Mini

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Reportez-vous à la section 8.2.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Reportez-vous à la section 8.2.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et récolter comme tout solide.

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Réduire à un minimum la production de poussières. Stocker à l'écart des autres matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Produits incompatibles : Oxydants forts.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

ethyl lactate (97-64-3)		
Non applicable		
Ethyl acetate (141-78-6)		
ACGIH	Nom local	Ethyl acetate
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m³)	1440 mg/m³
ACGIH	ACGIH OEL TWA [ppm]	400 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT & eye irr
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2020
OSHA	OSHA PEL (TWA) [1]	1400 mg/m³

Quik Stik ®+ Oily Surface, Quik Stik ®+ Oily Surface-Mini

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Ethyl acetate (141-78-6)		
OSHA	OSHA PEL (TWA) [2]	400 ppm
OSHA	Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
NIOSH	NIOSH REL (TWA)	1400 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL TWA [ppm]	400 ppm
Methyl ester, soybean oil (68919-53-9)		
Non applicable		
Butyl acetate (123-86-4)		
ACGIH	Nom local	n-Butyl acetate
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	713 mg/m ³
ACGIH	ACGIH OEL TWA [ppm]	50 ppm
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	950 mg/m ³
ACGIH	ACGIH OEL STEL [ppm]	150 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye & URT irr
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2020
OSHA	OSHA PEL (TWA) [1]	710 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) [2]	150 ppm
OSHA	Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
NIOSH	NIOSH REL (TWA)	710 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL TWA [ppm]	150 ppm
NIOSH	NIOSH REL (STEL)	950 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL STEL [ppm]	200 ppm
Stearmide MEA (111-57-9)		
Non applicable		
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)		
Non applicable		
Titanium dioxide (13463-67-7)		
ACGIH	Nom local	Titanium dioxide
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: LRT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2020
OSHA	OSHA PEL (TWA) [1]	15 mg/m ³
OSHA	Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
Carbon black (1333-86-4)		
ACGIH	Nom local	Carbon black
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	3 mg/m ³ (I - Inhalable particulate matter)
ACGIH	Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Bronchitis. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
ACGIH	Référence réglementaire	ACGIH 2020
OSHA	OSHA PEL (TWA) [1]	3,5 mg/m ³
OSHA	Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
NIOSH	NIOSH REL (TWA)	3,5 mg/m ³
NIOSH	NIOSH REL (STEL)	0,1 mg/m ³

Quik Stik®+ Oily Surface, Quik Stik®+ Oily Surface-Mini

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Empêcher toute fuite ou déversement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Protection des voies respiratoires:

Aucune en utilisation normale

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Un marqueur de crayon comme solide.
Couleur	: Variable
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

Quik Stik®+ Oily Surface, Quik Stik®+ Oily Surface-Mini

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Toxicité aiguë inconnue (GHS)	le mélange contient 63,49% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Oral) le mélange contient 63,49% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Cutané) le mélange contient 63,49% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue (Inhalation (Poussières/brouillards))
-------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ethyl lactate (97-64-3)	
DL50 orale rat	> 4090 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5400 mg/m ³

Ethyl acetate (141-78-6)	
DL50 orale rat	4934 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 18 mg/l/4h
ATE (voie orale)	4934 mg/kg de poids corporel

Butyl acetate (123-86-4)	
DL50 orale rat	10760 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 14112 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 21 mg/l/4h
ATE (voie orale)	10760 mg/kg de poids corporel

4-[[4-(aminocarbonyl)phényl]azo]-N-(2-éthoxyphényl)-3-hydroxynaphtalène-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)	
DL50 orale rat	> 15000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 1580 mg/m ³ 4 h

Titanium dioxide (13463-67-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 6,82 mg/l/4h

Carbon black (1333-86-4)	
DL50 orale rat	> 8000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 4,6 mg/m ³ 4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé. (4 - [[4-(aminocarbonyl) phényl] azo] -N- (2-éthoxyphényl) -3-hydroxynaphtalène-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) non sensibilisant <10%)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé.

Quik Stik®+ Oily Surface, Quik Stik®+ Oily Surface-Mini

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Titanium dioxide (13463-67-7)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	5 mg/kg de poids corporel rat
Indications complémentaires	Cancérogène, cat 1A ou 1B Inhalation de poussière.
Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain

Carbon black (1333-86-4)	
Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain, Inhalation de poussière.

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

ethyl lactate (97-64-3)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Ethyl acetate (141-78-6)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Butyl acetate (123-86-4)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Ethyl acetate (141-78-6)	
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	900 mg/kg de poids corporel
NOAEL (subchronique, oral, animal/femelle, 90 jours)	900 mg/kg de poids corporel

Danger par aspiration : Non classé

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Voies d'exposition possibles : Contact avec la peau et les yeux.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ethyl acetate (141-78-6)	
CL50 poisson 1	220 mg/l
EC50 crustacea	1200 mg/l
NOEC chronique poisson	> 75,6 mg/l 32 d

Stearmide MEA (111-57-9)	
CL50 poisson 1	31 mg/l 96 h read-across

4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)	
CL50 poisson 1	> 500 mg/l 96 h
EC50 crustacea	> 110 mg/l 48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Quik Stik®+ Oily Surface, Quik Stik®+ Oily Surface-Mini	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

ethyl lactate (97-64-3)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

Quik Stik ®+ Oily Surface, Quik Stik ®+ Oily Surface-Mini

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Ethyl acetate (141-78-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Stearmide MEA (111-57-9)	
Biodégradation	69 % 28 d
4-[[4-(aminocarbonyl)phényl]azo]-N-(2-éthoxyphényl)-3-hydroxynaphthalène-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
Biodégradation	0 % 28 d
Carbon black (1333-86-4)	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Quik Stik ®+ Oily Surface, Quik Stik ®+ Oily Surface-Mini	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Ethyl acetate (141-78-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
Stearmide MEA (111-57-9)	
Log Pow	> 4,46
4-[[4-(aminocarbonyl)phényl]azo]-N-(2-éthoxyphényl)-3-hydroxynaphthalène-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)	
FBC poissons 1	53 l/kg
Log Pow	1,28

12.4. Mobilité dans le sol

Quik Stik ®+ Oily Surface, Quik Stik ®+ Oily Surface-Mini	
Ecologie - sol	Non établi.

12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Département des transports (DOT)

Conformément aux exigences du DOT

Non réglementé.

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non réglementé.

Transport maritime

Non réglementé.

Transport aérien

Non réglementé.

Quik Stik®+ Oily Surface, Quik Stik®+ Oily Surface-Mini

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations fédérales USA

Tous les composants de ce produit sont enregistrés, ou exempts d'enregistrement, dans l'inventaire de la Loi américaine de l'Agence de Protection de l'Environnement sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Ethyl acetate (141-78-6)	
CERCLA RQ	5000 lb
Butyl acetate (123-86-4)	
CERCLA RQ	5000 lb

15.2. Réglementations internationales

CANADA

Pas d'informations complémentaires disponibles

Ethyl acetate (141-78-6)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
Methyl ester, soybean oil (68919-53-9)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
Butyl acetate (123-86-4)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
Stearamide MEA (111-57-9)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
Titanium dioxide (13463-67-7)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).
Carbon black (1333-86-4)
Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Directives nationales

Quik Stik®+ Oily Surface, Quik Stik®+ Oily Surface-Mini
Tous les composants sont répertoriés dans la Liste canadienne des substances domestiques (DSL).
Ethyl acetate (141-78-6)
Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques) Coté sur Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC) Coté sur le catalogue chinois des produits chimiques dangereux. Listed on Chinese List of Hazardous Chemicals for Priority Management-SAWS Listed on the China threshold of permit for use of hazardous chemicals Inscrit sur l'inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI) Répertorié dans la Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL) Listed on the Korea Designated Existing Substances List (First Batch). Coté sur New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC) Coté sur Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
4-[[4-(aminocarbonyl)phenyl]azo]-N-(2-ethoxyphenyl)-3-hydroxynaphthalene-2-carboxamide, C.I. Pigment Red 170 (naphthol <1%) (2786-76-7)
Coté sur Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS) Coté sur New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC) Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques) Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical Coté sur l'Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine (IECSC). Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire Répertorié dans la Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL)
Titanium dioxide (13463-67-7)
Inscrit au CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) Coté sur Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC) Coté sur New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC) Coté sur Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)

Quik Stik®+ Oily Surface, Quik Stik®+ Oily Surface-Mini

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Titanium dioxide (13463-67-7)

Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical
Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)
Inscrit sur l'inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)
Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire
Coté sur Japanese ISHL (Industrial Safety and Health Law)
Répertorié dans la Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL)

Carbon black (1333-86-4)

Inscrit au CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)
Coté sur Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
Coté sur New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC)
Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)
Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical
Répertorié dans la Liste coréenne des produits chimiques existants (KECL)
Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire
Coté sur l'Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine (IECSC).
Coté sur Japanese ISHL (Industrial Safety and Health Law)

15.3. Réglementations des Etats – USA

Fluorescent Yellow

Quik Stik®+ Oily Surface-Mini Fluorescent Yellow

Réglementations nationales ou locales Letitanium dioxide présent dans ce produit est lié et n'est pas respirable.

⚠ ATTENTION: Ce produit peut vous exposer à formaldéhyde, qui est connu dans l'État de Californie pour provoquer le cancer. Pour plus d'informations, visitez www.P65Warnings.ca.gov.

Composant	Cancérogénicité	Toxicité pour le développement	Toxicité pour la reproduction mâle	Toxicité pour la reproduction femelle	No significance risk level (NSRL)	Doses maximales admissibles (MADL)
formaldehyde(50-00-0)	X				40 µg/day	
Titanium dioxide(13463-67-7)	X					

Composant	Réglementations nationales ou locales
ethyl lactate(97-64-3)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances
Ethyl acetate(141-78-6)	U.S. - Delaware - Exigences relatives au rejet de polluants - Quantité à signaler; U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
Butyl acetate(123-86-4)	U.S. - Delaware - Exigences relatives au rejet de polluants - Quantité à signaler; U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations; U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
Titanium dioxide(13463-67-7)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

White, Yellow, Red, Black, Blue, Green

Quik Stik®+ Oily Surface, Quik Stik®+ Oily Surface-Mini

Réglementations nationales ou locales Le noir de carbone de ce produit est lié et non respirable.
Letitanium dioxide présent dans ce produit est lié et n'est pas respirable.
Californie Prop. 65 avertissements ne sont pas tenus.

Composant	Réglementations nationales ou locales
ethyl lactate(97-64-3)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances
Ethyl acetate(141-78-6)	U.S. - Delaware - Exigences relatives au rejet de polluants - Quantité à signaler; U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances

Quik Stik®+ Oily Surface, Quik Stik®+ Oily Surface-Mini

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

Composant	Réglementations nationales ou locales
	dangereuses; U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
Butyl acetate(123-86-4)	U.S. - Delaware - Exigences relatives au rejet de polluants - Quantité à signaler; U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations; U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
Titanium dioxide(13463-67-7)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
Carbon black(1333-86-4)	U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations; U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision	: 01/20/2021
Sources des données	: ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists). European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database . Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard. TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html .
Autres informations	: Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes:

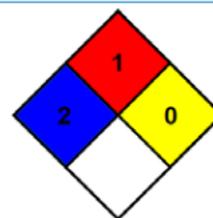
	ATE: estimation de toxicité aiguë
	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	CLP: Classification, étiquetage, emballage.
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
	GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
	OSHA: Occupational Safety & Health Administration
	PBT: substances persistantes, bioaccumulables, toxiques
	TWA: Poids moyen
	TSCA: Toxic Substances Control Act

Quik Stik ®+ Oily Surface, Quik Stik ®+ Oily Surface-Mini

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada Hazardous Products Regulations (HPR) / Règlement sur les produits dangereux (RPD)

- Danger pour la santé NFPA : 2 - L'exposition intense ou continue peut provoquer une invalidité temporaire ou des blessures résiduelles éventuelles sauf intervention médicale rapide.
- Danger d'incendie NFPA : 1 - Matériaux qui doivent être préchauffés avant qu'ils puissent prendre feu.
- Réactivité NFPA : 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.



Indications de changement:
Identificateur de produit.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit